

Orientation to Ontario

VACCINATION ET SENSIBILISATION : CLÉS POUR PRÉVENIR LE VPH ET LE CANCER

QU'EST-CE QUE LE VPH ?

C'est un virus sexuellement transmissible que vous pouvez contracter d'une personne infectée. En particulier, lors d'activités sexuelles, y compris les rapports sexuels oraux et aussi par contact avec la peau ou les muqueuses d'une personne infectée. Pour plus d'informations, visitez ontario.ca/fr

COMMENT PUIS-JE LE CONTRACTER ?

Il faut savoir que 75% des personnes actives sexuellement vont contracter le VPH au cours de leur vie. Puisqu'il s'agit d'une infection majoritairement asymptomatique, tout contact peau à peau, pénétration vaginale et anale, masturbation mutuelle ou sexe oral augmente les risques. Plus vous avez de partenaires sexuels ou encore si vous vapotez ou fumer, ces risques de contraction du virus augmentent considérablement. Pour plus d'informations, visitez hpvinfo.ca/fr

COMMENT PUIS-JE SAVOIR SI J'AI CONTRACTÉ LE VPH ?

Pour ce qui est du cancer du col de l'utérus, le dépistage par le biais d'un test Pap

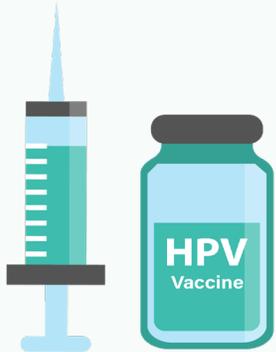
est une excellente façon de savoir avec beaucoup d'exactitude si vous êtes atteint d'une forme de VPH sur ce site. Par contre, pour ce qui est des autres sites susceptibles d'être infectés, dont l'anus, la bouche et la gorge pour les hommes et les femmes, puis le col de l'utérus, de la vulve et du vagin pour la femme. Pour l'homme, le VPH est lié également au cancer du pénis. Pour ces cancers, aucun dépistage n'est disponible. Malheureusement, il est seulement possible de traiter les symptômes (verruques, lésions pré-cancéreuses ou cancers) occasionnés par la propagation de l'infection. Pour plus d'informations, visitez hpvinfo.ca/fr

COMMENT PUIS-JE ÉVITER DE CONTRACTER LE VPH ET ÉVITER DE LE TRANSMETTRE À MON PARTENAIRE ?

Éviter entièrement la contamination peut être difficile. Vous pouvez tout de même faire plusieurs choses pour réduire les risques :

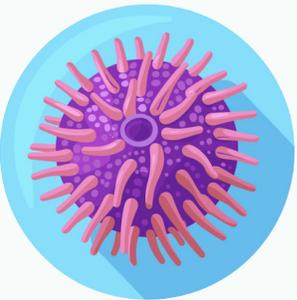
1. Faites-vous vacciner contre le VPH ;
2. Les condoms peuvent réduire (mais pas éliminer) les risques ;
3. Réduire le nombre de partenaires sexuels que vous avez ;

Financé par/Funded by:



1-855-626-0002

<https://orientationontario.ca>



4. Si vous avez un utérus, faites-vous dépister.

SI J'AI LE VPH DEVRAIS-JE LE DIRE À MON PARTENAIRE?

La plupart des personnes qui sont actives sexuellement ont contracté au moins un type de VPH génital au cours de leur vie puisque le VPH est très courant dans la population. La décision vous revient de révéler à votre partenaire que vous avez actuellement ou aviez eu dans le passé. Vous pouvez en discuter avec un professionnel de la santé. Ce qui pourrait être bénéfique pour votre partenaire serait de s'assurer qu'il /elle est vacciné (e) ou qu'elle passe un test de dépistage de cancer de col de l'utérus si elle est admissible.

SI JE CONTRACTE LE VPH VAIS-JE AVOIR LE CANCER ?

Il existe plusieurs souches de VPH, mais peu (1%) ont un potentiel cancérigène. Cependant, il est important de réduire les risques à l'aide d'un dépistage (col de l'utérus), de la pratique de rapports sexuels sécuritaires et d'une vaccination contre le VPH.

Le cancer oropharyngé :

L'incidence du cancer de l'oropharynx (COP) chez les hommes est supérieure à celle du cancer du col de l'utérus chez les femmes. Les cas de COP augmentent en moyenne de 3,1% par année chez les hommes. Sachant qu'environ 70% des cas de COP sont probablement causés par le VPH, il est nécessaire de prendre les moyens de le prévenir. Pour plus d'informations, visitez chudequebec.ca

Le cancer du col de l'utérus :

C'est la première fois en 30 ans que les cas de cancer du col de l'utérus sont en hausse. Ils ont augmenté de 3,7% par année depuis 2015. Il est le cancer qui connaît la croissance la plus rapide au Canada. Pour plus d'informations, visitez cancer.ca/fr

La vaccination :

C'est un moyen sécuritaire et efficace de réduire et même d'éliminer certaines infections contre le VPH contenues dans les vaccins. Le vaccin Gardasil9 est le vaccin maintenant recommandé par la province de l'Ontario pour couvrir le plus de souches de VPH possible.

Faites vérifier votre carnet de vaccination par le bureau de santé de votre université ou un professionnel de la santé (infirmière, médecin, pharmacien) pour voir si vous êtes adéquatement vacciné contre le VPH. Vous pouvez consulter ce lien pour connaître les doses à recevoir selon votre condition pour vous assurer d'une protection maximale. Pour plus d'informations, visitez canada.ca/fr

Quelles sont les ressources disponibles pour m'accompagner dans le dépistage, le traitement et le suivi et/ou la vaccination contre le VPH ?

Votre bureau de santé à l'université est un excellent service qui saura vous accompagner dans cette démarche de prévention. Voici le lien pour trouver une clinique dans votre province ou pour clavarder avec un professionnel qui saura répondre à vos questions : sexualhealthontario.ca/fr/vph et/ou etablissement.org

